

INAPTITUDE, INVALIDITÉ ET RECLASSEMENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE



METTRE EN ŒUVRE LES PROCÉDURES DE RECLASSEMENT

2 jours

PROGRAMME DE LA FORMATION

LA PROTECTION SOCIALE DU FONCTIONNAIRE

- › Rappel sur les congés maladie des fonctionnaires : impact de l'ordonnance du 19 janvier 2017

BÉNÉFICIAIRES DU RECLASSEMENT : PRINCIPE GÉNÉRAL DU DROIT AU RECLASSEMENT

- › Définir l'opportunité du reclassement : à quel moment l'agent peut-il ou doit-il être reclassé ?

LE MOMENT DU RECLASSEMENT : L'INAPTITUDE DE L'AGENT

- › Qui apprécie l'inaptitude ? Qui décide de l'inaptitude ? Un employeur décideur !

LE MOMENT DU RECLASSEMENT : LA VOLONTÉ DE L'AGENT D'ÊTRE RECLASSÉ

- › Quand intervient la demande de reclassement de l'agent ?
- › Comment recueillir la volonté non équivoque de l'agent ?

ORGANISER LA PROCÉDURE DE RECLASSEMENT : RÔLE ET COMPÉTENCES DES ACTEURS

- › L'employeur, l'agent au cœur du reclassement
- › Quelle est la portée des avis des instances médicales ? Quels sont les recours possibles ?

APPLIQUER LES MODALITÉS DU RECLASSEMENT

- › Le reclassement dans un autre grade : par voie de recrutement ou par voie de détachement
- › Impact du reclassement sur la rémunération et le statut de l'agent

POSITIONS STATUTAIRES ET RÉMUNÉRATION DURANT LA PROCÉDURE

- › Dans quelles positions peut se trouver l'agent ? Quelle rémunération ?
- › Le nouveau congé de préparation au reclassement

L'IMPOSSIBLE RECLASSEMENT : LA RADIATION DES CADRES POUR INVALIDITÉ NON IMPUTABLE

- › L'agent doit-il être inapte total et définitif à toute fonction ?
- › Le moment de la contraction ou de l'aggravation de l'invalidité
- › L'agent doit-il avoir épuisé ses droits statutaires à congés maladie ?
- › Radiation sur demande ou d'office ?

PROCÉDURE DE RADIATION DES CADRES POUR INVALIDITÉ NON IMPUTABLE

- › Conditions de saisine de la commission de réforme ou du comité médical : AF3, AF4...
- › Position statutaire et rémunération pendant la mise à la retraite pour invalidité
- › Date d'effet de la radiation des cadres et effet rétroactif de la pension

LA RADIATION DES CADRES POUR INVALIDITÉ

- › Principes de calcul de la pension CNRACL d'invalidité / différence avec une pension normale
- › Articulation avec l'ATI, les ARE, autres droits des agents
- › Reprise d'activité professionnelle

LE MOMENT DE LA RADIATION DES CADRES POUR INVALIDITÉ IMPUTABLE

- › Conditions de mise à la retraite pour invalidité imputable

LA PROCÉDURE DE RADIATION DES CADRES POUR INVALIDITÉ IMPUTABLE

- › Que vérifie la CNRACL ? Procédure: AF3, AF4.
- › Position statutaire et rémunération pendant la mise à la retraite pour invalidité

LA RADIATION DES CADRES POUR INVALIDITÉ IMPUTABLE

- › Principes de calcul de la pension CNRACL d'invalidité imputable
- › Modalités de calcul de la rente viagère d'invalidité/articulation avec l'ATI, les ARE
- › Autres droits des agents : réparation des préjudices

OBJECTIFS

- Connaître les obligations de l'employeur public en matière de traitement de l'inaptitude et du reclassement de l'agent.
- Informer les agents sur les démarches de reclassement.
- Anticiper les litiges potentiels liés à la gestion du reclassement.
- Prendre en compte le risque de litige dans la politique de gestion des ressources humaines.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation pratique et ancrée dans l'actualité permettant de constituer, étape par étape, le dossier de reclassement
- 2 jours dédiés à l'étude approfondie des différentes solutions possibles pour chaque cas d'inaptitude
- Une approche concrète illustrée par des cas pratiques

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables ou collaborateurs RH/personnel, responsables des affaires sociales, chargés de prévention, responsables de la gestion des carrières, agents chargés de la gestion des dossiers de reclassement
Connaître les congés maladie des fonctionnaires et agents contractuels

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

